

**CONCOURS INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2018

ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 4 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : ESPACES VERTS ET NATURELS

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 22 pages dont 3 annexes

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...
- ♦ Pour les dessins, schémas et cartes, l'utilisation d'autres couleurs que le bleu et le noir est autorisée.

Vous êtes technicien principal territorial de 2^{ème} classe, responsable du service des espaces verts de Techniville, commune de 40 000 habitants en plein développement grâce, notamment, à la qualité de son cadre de vie.

Sensible à la question du patrimoine arboré, le maire souhaite que des dispositions soient prises pour que les arbres constituent une composante durable du paysage urbain.

La ville compte 2 500 arbres d'alignement et 5 000 arbres répartis dans les parcs, cimetières et établissements sociaux éducatifs. Techniville dispose également d'un bois communal de 20 hectares accessible au public.

Question 1 (5 points)

Le directeur général des services techniques vous demande d'élaborer une stratégie de valorisation du patrimoine arboré de Techniville, appuyée sur un plan de gestion. Détaillez votre démarche.

Question 2 (3 points)

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est programmée à l'échelle de la communauté d'agglomération dont Techniville fait partie. Le directeur général des services demande que le service espaces verts soit associé à cette démarche.

- a. Quels outils du PLU peuvent être utilisés pour mettre en œuvre la valorisation paysagère voulue par le maire ? Expliquez leur intérêt.
- b. Quels éléments suggérerez-vous d'intégrer dans le PLUi et ses annexes pour que le patrimoine arboré soit une composante qualitative et structurante de l'ensemble de la ville ? Expliquez.

Question 3 (2 points)

Les arbres d'alignement de la zone industrielle située à l'est de la commune sont régulièrement endommagés par des véhicules intervenant dans la zone d'activité.

Quelles solutions et quelles actions concrètes pouvez-vous proposer ? Expliquez votre méthodologie.

Question 4 (3 points)

Un sondage réalisé auprès des habitants de Techniville montre leur attachement au patrimoine arboré de la commune ainsi qu'au développement de la nature en ville. Il révèle

aussi qu'ils souhaitent s'impliquer dans le verdissement / fleurissement de leur quartier. Le maire vous demande que les scolaires soient eux aussi sensibilisés.

- a. Quelles actions pouvez-vous proposer pour associer les habitants et les scolaires à votre démarche, à la fois en termes de communication, de sensibilisation et de projet de participation citoyenne liée à la présence des arbres en ville ?
- b. Quelles sont les conditions pour qu'un projet de fleurissement de pieds d'arbres par les habitants soit pérenne et en adéquation avec la politique menée par la ville en matière de conception et de gestion des espaces verts ?

Question 5 (7 points)

L'un des parcs de Techniville, le parc des Bruyères (annexe B), d'une superficie de 8 550 m², doit faire l'objet d'un réaménagement paysager. La frange nord de ce parc est bordée par des immeubles d'habitation. Les aires de jeux sont vétustes et le parc est peu utilisé car perçu comme un espace privatif depuis la rue. Le parc très arboré, présente de grands espaces de pelouses, et une strate arbustive vieillissante et peu diversifiée. Le maire souhaite que le futur projet favorise la fréquentation du parc par le public, les relations intergénérationnelles ainsi que le lien social.

- a. Vous réaliserez sur le plan du parc fourni en annexe C, un plan de principe de l'aménagement du parc favorisant les nouveaux usages demandés par le maire, proposerez un choix d'équipements pour chaque espace assurant les fonctionnalités souhaitées, et indiquerez les légendes des divers éléments sur votre plan. Pour des questions budgétaires, le tracé des allées existantes ne sera pas ou très peu modifié.

Expliquez brièvement sur votre copie la démarche suivie pour chaque élément d'aménagement proposé : finalité, usagers ciblés, choix de localisation, type de mobilier envisagé, palette végétale...

- b. Les arbres que vous proposez à l'abattage suite au diagnostic sanitaire (annexe A) seront barrés d'une croix sur votre plan de principe (annexe C) et vous expliquerez votre démarche sur votre copie.
- c. Les massifs existants devant être recomposés pour donner un caractère plus contemporain au parc et favoriser la biodiversité, proposez un choix d'essences végétales pour le projet. Expliquez vos choix.
- d. Quelles pratiques de gestion écologique proposez-vous pour favoriser le développement de la biodiversité sur le site ?

Liste des documents :

- Document 1 :** « Protéger et accroître son patrimoine arboré » - Y. Haddad - *Techni.Cités* n° 237 - 23 octobre 2012 - 3 pages
- Document 2 :** « L'arbre en ville » - *Guide technique : biodiversité et paysage urbain*, fiche 16 - *urbanisme-bati-biodiversite.fr* - Consulté en novembre 2017 - 4 pages
- Document 3 :** « Prendre en compte les espaces verts dans un plan local d'urbanisme » - E. Boutefeu - *Techni.Cités* - 8 juin 2006 - 2 pages
- Document 4 :** « A Versailles, l'éducation des enfants passe par les jardins » - L. Mauron - *leparisien.fr* - 20 septembre 2017 - 1 page
- Document 5 :** « Jardins partagés : le succès des oasis de verdure en zone urbaine » - S. Luneau - *Techni.Cités* n° 234 - 8 septembre 2012 - 3 pages
- Document 6 :** « Epinay-sur-Seine : habitants, fleurissez les rues ! » - *leparisien.fr* - 27 décembre 2016 - 1 page

Liste des annexes :

- Annexe A :** Etat phytosanitaire des arbres du parc des Bruyères - 1 page
- Annexe B :** Plan du parc des Bruyères - 1 page
- Annexe C :** Plan du parc des Bruyères (format A3) - 1 page - 2 exemplaires

Attention, l'annexe C en format A3 utilisée pour répondre à la question 5 est fournie en deux exemplaires dont un est à rendre agrafé à votre copie, même si vous n'avez rien dessiné.

Veillez à n'y apporter aucun signe distinctif (pas de nom, pas de numéro de convocation...)

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.